

2023 / 49

VALLÉES
D'AIGUEBLANCHE
Communauté de communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR : Mme MARTINET-BON Françoise à Mme JAY Hélène

EXCUSÉS : Mme BRUNOD Aurore
M. GSELL Bernard

Monsieur Daniel COLLOMB est désigné Secrétaire de Séance.

Date de Convocation :
16 mai 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 22

Objet : Désignation de la commission de délégation de service public relative aux services Eau et Assainissement

Monsieur le Président rappelle que la CCVA a approuvé par deux délibérations 2021/164 et 2021/165 en date du 15 avril 2021, le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du service assainissement et d'alimentation en eau potable à compter du 1^{er} janvier 2022. A l'issue de cette procédure, le conseil communautaire, par deux délibérations (2021/216 et 2021/217) en date du 2 décembre 2021, a approuvé les contrats de délégation de service public et autorisé le Président à les signer avec les Sociétés VEOLIA et SUEZ respectivement pour l'assainissement et l'eau. Par ailleurs, il explique que dans le cadre des avenants que la collectivité est parfois amenée à passer avec ses délégataires, et conformément notamment à l'article L1411-6 du CGCT, cette commission doit être consultée.

Le Président avait invité le Conseil Communautaire à désigner les membres (cinq membres titulaires et cinq suppléants) de la commission de délégation de service public relative aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour mémoire lors du conseil communautaire du 24 février 2022, les membres suivants avaient été désignés :

Membres titulaires

Daniel COLLOMB
Jean-Michel VORGER
Thierry BRUNIER
Françoise BON
Gabriel MARTINOT

Membres Suppléants

Jean-Christophe GROGNIET
Aurore BRUNOD
Evelyne KALIAKOUDAS
Marc MATHIS
Jean-Yves MORIN

Le Président propose de pourvoir uniquement le poste occupé précédemment par Monsieur Gabriel MARTINOT.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Vu la délibération 2022/09 du 24 février 2022 relative à la désignation de la commission de délégation de service public relative aux services Eau et Assainissement ;

Vu la délibération 2023/47 du 25 mai 2023 relative à l'adoption du principe du scrutin public ;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat.

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires de la commission pour les délégations de service public relatives aux services Eau et Assainissement :

Daniel COLLOMB
Jean-Michel VORGER
Thierry BRUNIER
Françoise BON
Daniel VICHARD

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres suppléants de la commission pour les délégations de service public relatives aux services Eau et Assainissement :

Jean-Christophe GROGNIET
Aurore BRUNOD
Evelyne KALIAKOURAS
Marc MATHIS
Jean-Yves MORIN

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
22			

*Ne prend pas part au vote

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,


André POINTET

